



**DELIBERATION**  
**COMMUNE DE BERNIERES-SUR-MER**  
**DEPARTEMENT DU CALVADOS**

**Séance du 16 février 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le seize février à vingt heures trente, se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances les membres du Conseil municipal de la commune de Bernières-sur-Mer, dûment convoqués le 10 février 2023, sous la présidence de Monsieur Thomas DUPONT-FEDERICI, Maire.

**Nombre de Membres**

Afférents au conseil	En exercice	Qui ont délibéré
19	19	16

**Présents** : Monsieur DUPONT-FEDERICI, Monsieur TREFOUX, Madame LEMOINE, Monsieur VIGNANCOUR, Madame MOREL, Monsieur OLLIVIER, Madame CARPENTIER, Madame WINDELS, Monsieur GODEL, Monsieur LE BRETON, Monsieur ENGEL, Monsieur BENOIST, Madame LENOEL.

**Absents excusés** : Monsieur HAMEL a donné pouvoir à Madame CARPENTIER  
Madame LEBERTRE a donné pouvoir à Monsieur DUPONT-FEDERICI  
Monsieur COISEL a donné pouvoir à Madame MOREL  
Madame MOULIN, Monsieur LEPORTIER, Madame TERRIER

**Secrétaire de Séance** : Madame LEMOINE

**23-015 CONVENTION AVEC LA COIFFURE DE PAULINE**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant la demande du salon de coiffure « La coiffure de Pauline », sollicitant le prêt d'un local communal durant des travaux dans son commerce.

Considérant que le local périscolaire est inutilisé pendant les vacances scolaires. Ce dernier pourrait être mis à disposition du jeudi 13 juillet au lundi 28 août 2023, soit 49 jours au prix de 12€ TTC / m<sup>2</sup> / mois. Ce dernier ayant une superficie de 76,88m<sup>2</sup>, ce qui représente 30,75€TTC / jour, soit pour 49 jours d'exploitation une somme de 1 506,75€ TTC (1 255,63€ HT).

Un relevé des compteurs sera effectué à l'état des lieux d'entrée et de sortie pour facturer la consommation réelle, l'abonnement étant à la charge de la commune.

La commission des finances a émis un avis favorable lors de sa réunion du 10 février 2023,

Le conseil municipal, à l'unanimité des présents et des pouvoirs :

- AUTORISE le maire à signer une convention avec la Coiffure de Pauline pour la mise à disposition du local périscolaire, d'une superficie de 76,88 m<sup>2</sup>, du 13 juillet au 28 août 2023, contre une redevance de 12€ TTC / m<sup>2</sup> / jour, soit 1 506,75€ TTC pour 49 jours d'exploitation.

VOTE : POUR : 16

Pour extrait conforme,

Le Maire,

**Thomas DUPONT-FEDERICI**